

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Ecole Notre Dame de Lorette 02 98 54 41 60 - 06 59 97 22 86

➤ HORAIRES DE CLASSE

➔ Maternelle :

8h45 - 11h45

13h30 - 16h30

Accueil dans la classe

➔ Élémentaire :

8h45 - 12h00

13h30 - 16h30

Accueil sur la cour

ACCUEIL - le portail de la cour sera ouvert :

Le matin : de 8h35 à 8h45 **Le midi :** de 13h15 à 13h30 **Le soir :** de 16h30 à 16h40

Ponctualité : Pour un bon déroulement des cours, merci de **respecter les horaires**.

Important :

- En cas de retard imprévu, à 12h10 l'enfant sera conduit à la cantine où un repas lui sera servi, et à 16h40 il sera conduit à la garderie. Dans ce cas, il vous est demandé pour des raisons de sécurité de ne pas récupérer vos enfants sur le trajet.
- L'élève est obligatoirement confié à l'un de ses parents. Si toutefois vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une autre personne, merci de l'indiquer sur la fiche de renseignements.
- Les enfants qui rentrent déjeuner à la maison ne seront acceptés sur la cour qu'à partir 13 h 15.
- Pour des raisons de sécurité, le portail est fermé à clé pendant les temps de classe. Si besoin, il faudra sonner.

➤ ABSENCE

En cas d'absence prévue durant la classe, la législation vous prie de nous en faire la demande écrite. Sauf urgence, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire. En cas de vacances sur temps scolaire, aucun travail ne sera fourni par les enseignants, il faudra donc prendre ses dispositions pour rattraper le travail.

En cas d'absence imprévue de l'enfant, veuillez prévenir l'école le plus rapidement possible par téléphone au 02 98 54 41 60 ou au 06 59 97 22 86 (ou par sms). **Un mot des parents sera exigé au retour de l'enfant.**

➤ COUR DE RECREATION

Pour les élèves d'élémentaire qui peinent à prendre un petit-déjeuner, une légère collation est autorisée le matin, mais interdite l'après-midi. **Pour les élèves de maternelle, une petite collation est prévue par l'école.**

Les jeux de ballon et les jeux de cour sont autorisés durant les récréations du matin et de l'après-midi. Les ballons et les balles de la maison ne sont pas autorisés.

Tous les objets jugés dangereux seront interdits. Les chewing-gums, sucettes et bonbons sont interdits.

Il est interdit d'entrer dans les classes, en dehors des heures de cour.

La cour doit rester propre, les papiers ou autres emballages vont à la poubelle.

A chaque passage aux toilettes, il est obligatoire de tirer la chasse d'eau, de se laver les mains et de jeter les essuie-mains à la poubelle .

Une attitude respectueuse envers les camarades et les adultes est exigée dans l'intérêt de tous. Toute forme de violence (verbale, physique, ...) sera sévèrement sanctionnée.

➤ DÉPLACEMENTS

Il est exigé de la part de vos enfants le respect des règles de sécurité et de politesse à l'école mais aussi en dehors.

➤ MÉDICAMENTS

L'école n'est pas habilitée à administrer des médicaments. En cas de force majeure, il serait souhaitable qu'un des parents se déplace pour donner le médicament à l'enfant.

Un enfant malade, fiévreux, ou contagieux ne peut être accueilli à l'école. Ceci diminuera les risques d'épidémie. Merci de prévenir l'école le plus rapidement possible.

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants et surveiller fréquemment la tête de leur enfant. La pédiculose non-traitée est très contagieuse.

➤ VÊTEMENTS

Une tenue adaptée à la vie scolaire est exigée.

Pour éviter les pertes et les oublis, prière de marquer les vêtements de vos enfants. Tout vêtement non réclamé sera donné à des œuvres caritatives à chaque fin d'année .

➤ OBJETS DE VALEUR

Il est interdit d'apporter des objets de valeur (bijoux, jouets, portables...) à l'école afin d'éviter les pertes, les vols, les détériorations et les convoitises. L'équipe enseignante décline toute responsabilité.

➤ CIRCULATION et SORTIE D'ÉCOLE

Le sens de la circulation se fait voie montante vers l'église. Cela diminue les « bouchons », les accidents.

Par mesure de sécurité , il est demandé aux personnes récupérant leurs enfants de sortir de leur voiture et de venir les chercher dans la cour .

Une autorisation écrite sera demandée pour les enfants rentrant seuls à la maison . (cf fiche de renseignements)

La liste de toutes les personnes susceptibles de récupérer les enfants est à communiquer à l'école.

➤ ADMINISTRATION

Pour toute **correspondance**, nous vous demandons de bien vouloir noter le ou les noms des enfants concernés sur les enveloppes.

Les correspondances pour l'APEL peuvent être directement déposées dans la boîte à lettres APEL à l'entrée de l'école.

Assurance scolaire : tous les enfants inscrits à l'école adhèrent à la mutuelle Saint-Christophe, la cotisation est prise en charge par l'école. Une assurance « Responsabilité civile » est obligatoire pour votre enfant.

➤ DISCIPLINE

En cas de non respect du règlement ou d'absences fréquentes non justifiées, des mesures pourront être prises par l'équipe pédagogique.

Tout matériel scolaire détérioré en cours d'année devra être remplacé ou remboursé.

En cas de manquement grave au règlement, le Conseil d'école statuera sur le cas.

➤ Relation Parents / Enseignants

L'enseignant est l'interlocuteur privilégié des parents. Il est toujours à la disposition des parents qui souhaitent le rencontrer. Il suffit de convenir d'un rendez-vous en dehors des heures de classe.

Nous invitons les parents à suivre régulièrement le travail scolaire de leur enfant : **devoirs, pochettes de liaison, vérification des cartables et renouvellement du matériel usagé ou manquant.**

Ce règlement respecté par toute la Communauté Educative (Parents - Enseignants - Personnel de service - Enfants - ...) permettra à votre enfant d'effectuer **une bonne année scolaire.**

Merci de votre compréhension et de votre collaboration

Le directeur et l'équipe enseignante